

ceux ont fait grève, 10 secrétaires ont été révoqués.

Au Midi (126 révoqués), 7 groupes syndicaux ont fait grève, 6 secrétaires ont été révoqués.

Au Nord (928 révoqués) 31 groupes syndicaux ont fait grève, 26 secrétaires ont été révoqués.

A Orléans (194 révoqués), 10 groupes syndicaux ont fait grève, 8 secrétaires ont été révoqués.

Au P.-L.-M. (607 révoqués), 18 groupes syndicaux ont fait grève, 16 secrétaires ont été révoqués.

Dans les Compagnies secondaires (34 révoqués), 2 groupes syndicaux ont fait grève, les deux secrétaires ont été révoqués.

Ajoutons qu'une statistique nous a permis d'établir que sur 2.200 agents révoqués, plus de 500 occupaient une fonction syndicale.

C'est donc bien le Syndicat qui a voulu détruire. Ces renseignements portés à la tribune de la Chambre par le ministre des Travaux publics ont soulevé la réprobation unanime du Parlement qui, dans un ordre du jour traduisant le sentiment du pays, a demandé la réintégration des révoqués.

Mais les Compagnies ne veulent pas céder. Elles se renforcent dans une attitude d'intransigeance et de défi.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si les Compagnies pourront impunément se placer au-dessus des volontés du pays et si les puissances financières qu'elles représentent pourront, contre tout droit, contre toute justice, former une sorte d'Etat dans l'Etat.

Le Syndicat national organisera prochainement des réunions dans toute la France pour éclairer à nouveau l'opinion publique. Il invite non seulement les travailleurs et à assister les corporations et tous les hommes d'esprit impartiaux. Il est temps que le pays s'occupe avec les compagnies que leur attitude est intolérable et que dans les questions de justice et d'humanité, les intérêts financiers doivent céder le pas à l'intérêt public.

Le Syndicat National.

LES CAPITALISTES ACTIONNAIRES DE L'EST SE SONT PRONONCÉS CONTRE LA REINTEGRATION DES CHEMINOTS

L'assemblée générale des actionnaires des chemins de fer de l'Est a eu lieu mardi 26 au salon de la Société d'horticulture. M. Gomel, président du Conseil d'administration de la Compagnie, après la lecture du rapport, a pris la parole et expliqué les effets financiers qu'aurait pour les actionnaires le vote de la loi de rétroactivité des retraites. Il a présenté ensuite une longue philippique contre la réintégration des cheminots, et il a dit notamment :

Il est impossible que le gouvernement puisse exiger une grève générale des chemins de fer. Car ce serait la suspension de la vie économique, l'arrêt de toutes les fabriques, de toutes les industries et de tous les ministères. L'avenir serait de leur esprit le ministre au mois d'octobre dernier. Il sera même dans la nécessité de recourir à des mesures violentes pour empêcher qu'une grève portant une si grave atteinte à l'intérêt général ne se reproduise.

Sur l'ensemble des cheminots non réintégrés, a ajouté M. Gomel, c'est 57 seulement n'ont pas retrouvé de travail.

Nous sommes disposés à user envers ceux de la plus grande bienveillance, notamment dans l'allocation de secours. Mais, quant à les reprendre, nous ne le pouvons pas.

Enfin l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

Les actionnaires. 25. Adressent des félicitations aux employés et ouvriers de la Compagnie qui, malgré les incitations des fauteurs de grève, sont restés fidèles à leur service, et font assurés avec une ponctuelle exactitude, donnant ainsi une nouvelle preuve de leur esprit de discipline et de leur dévouement professionnel.

3. Donnent leur adhésion aux actes de la direction et du conseil d'administration de la Compagnie en ce qui concerne le maintien dans le personnel de discipline indispensable au fonctionnement et à la sécurité des différents services.

Dès lundi, la Compagnie, dit-on, aurait envoyé au ministre des Travaux publics une lettre en réponse à celle que M. Charles Dumont a adressée au comité des administrations des Compagnies. La Compagnie s'y prononce — on s'y attendait ! — dans le sens indiqué par M. Gomel.

Les Rentes des Travailleurs

ECRASE Paris. — Un maçon, Louis Mandou, qui poussait un wagonnet dans un chantier de la rue Blanche, est tombé dessous et a été grièvement contusionné. Il a été transporté à Lariboisière.

BRULÉ Paris. — Une explosion s'est produite, hier, à une heure et demie de l'après-midi, dans une cuve de cuivre en fusion, dans l'atelier de M. Degottet, fabricant de lits métalliques, 7, rue des Fontaines.

Un ouvrier fondeur, M. Alfred Faivre, âgé de trente-huit ans, demeurant 4, passage Brady, a été assez grièvement brûlé à la poitrine et au visage.

On l'a transporté à l'hôpital Rothschild.

LOCK-OUT DE TERRASSIERS

Lyon, 26 avril. — (De notre correspondant particulier.) — La corporation des terrassiers de Lyon et de la région est entièrement lock-outée.

A l'heure qu'il est les entrepreneurs de terrassement ont une discussion avec le syndicat ouvrier. — C.

LA MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE

AUX PORTES DE PARIS

Huit Soldats malades à l'Hôpital de Saint-Denis

Encore la méningite cérébro-spinale décimant une garnison.

Et, cette fois, c'est aux portes de Paris, et les malades sont voués sur une agglomération de population considérable où leur présence peut déclencher le plus grave fléau.

Voici les faits, que l'autorité militaire prend un soin extrême de cacher et a pu dissimuler, depuis plus d'une huitaine de jours qu'a éclaté l'épidémie.

Après de Montmorency — à quatre kilomètres exactement — se trouve le fort de Montignion dans lequel les soldats sont, d'ailleurs, internés pour ainsi dire, et même la vie la plus abrutissante qu'on puisse rêver.

A la suite de dures fatigues imposées aux hommes dans les premiers jours du mois d'avril, un premier cas de méningite cérébro-spinale fut constaté. Comme il paraissait bénin on attendit et on tergiversa avant de prendre les mesures nécessaires. Et ce n'est qu'après plusieurs jours que le malade fut dirigé sur l'hôpital-hospice de Saint-Denis (section militaire) où le médecin en chef — ayant grade de lieutenant-colonel depuis peu — déclara tout haut qu'il était absurde d'envoyer à l'hôpital des malades à moitié morts tandis qu'on peut plus de hâte permettre de les en tirer (sic).

Peu après, et à la suite d'une visite ordon-

née directement par les bureaux de la Guerre, sept autres cas de méningite cérébro-spinale ont été constatés dans la garnison de ce même fort de Montignion, et les soldats atteints ont été, à leur tour, évacués sur l'hôpital-hospice de Saint-Denis.

Les ordres les plus sévères ont été donnés pour que le secret fut gardé sur cette nouvelle épidémie qui, se développant tout auprès de notre capitale, est de nature à inspirer les plus vives et les plus légitimes appréhensions.

On se demande avec stupeur — et indignation — pourquoi l'autorité militaire a tant tardé pour faire donner les soins nécessaires à l'infortuné soldat qui fut atteint le premier du terrible mal et, aussi, comment il se fait que l'on persiste à cacher aux familles des autres malades la nature exacte de l'affection dont les jeunes soldats sont atteints. Attend-on que l'on n'ait plus que des cadavres à leur rendre ?

ÉCHOS

Pichonneries

Naturellement, M. Chédanne qui ne peut plus être vierge, sera bientôt martyr. On va lui faire des excuses et c'est Devambez qui passera en jugement... On assure en effet que M. Chédanne n'aurait rien fait que ce qui se pratiquait couramment au quai d'Orsay. Oyez donc la Maitin :

Cos témoins ont, en effet, persuadé le magistrat instructeur que M. Chédanne, s'il avait besoin d'excuses, en trouvait de sévères dans les mœurs financières extravagantes du ministre des affaires étrangères. Quand il eut entendu ces messieurs, le juge Drioux cessa de trouver aussi grave le cas de M. Chédanne. Il lui parut que les erreurs, les fautes reprochées à l'architecte étaient la conséquence pressentie du désordre administratif qui règne au quai d'Orsay.

Comme évidemment, M. Cruppi n'y peut être pour rien, il est évident que tout cela s'adresse à Pichon... Cela n'étonnera personne.

Battage

M. Leménil est le beau-père de M. Chédanne : c'est son droit. Il tient son parti : c'est son devoir. Mais voici ce qu'il déclarait hier à un de nos confrères :

Malgré tout le désir qu'on avait de réformer mon genre en prison, on n'a pas trouvé l'ombre d'un motif pour le faire. Mais nous savons à qui nous devons cette catastrophe. Nous savons qu'il est un homme, un seul homme au ministère des affaires étrangères, qui a été responsable de tout...

A une seconde visite, qui lui fut faite dans la soirée, et comme on lui rappelait cette grave parole, M. Leménil répondit :

— Ai-je vraiment dit cela ? J'étais dans un moment tel d'émotion que mes paroles ont pu le dire pas de moi. Mais j'ai pensé, mais j'ai exprimé des pensées que j'aurais dû garder secrètes. Je vous en prie, dites bien que je ne mesure pas mes mots. Sinon, c'est peut-être moi qui enverrai demain à la Santé...

Cela, M. Leménil, c'est du simple chichi... Car si vous avez quelque chose à dire, il est évident, n'est-ce pas, que vous le direz ?

LE CONGRÈS DES MINEURS

RAPPORTS DES COMMISSIONS

RETRAITES, ACCIDENTS, ANTIMILITARISME, MINIMUM DE SALAIRE

Commentary, 26 avril. (De notre envoyé spécial.) — Toute la matinée a été consacrée aux réunions des commissions. La séance plénière est ouverte à 2 heures, sous la présidence du camarade Evraud, assisté de Gemin et de Baruel. Gahide, au nom de la première commission sur le cumul des pensions de retraites et accidents, fait admettre cette proposition au congrès, par une loi conformément aux arrêtés de la Cour de Cassation.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du camarade Lombard, de la Fédération des mineurs belges, regrettant ne pouvoir prendre part au Congrès, mais faisant des vœux pour sa réussite.

Clergues soumet un rapport au nom de la première commission, chargeant le Conseil national d'établir un projet de loi modifiant celle sur les dégrés mineurs dans les indications fixées par les Congrès.

Deux mandats des syndicats de Saint-Eloy et Allasac sont soumis au Congrès. Le premier seul est accepté.

Gemin, de la première commission, rapporte la question sur l'antimilitarisme et se range à la résolution votée au Congrès de Lens, s'élevant contre le rôle de l'armée dans les grèves et dans les conflits internationaux. Ce rapport est adopté unanimement.

Tourrel, rapporteur de la 4^e commission, propose des modifications à la loi sur les accidents, demandant réparation totale aux ouvriers victimes soit pour incapacité temporaire ou permanente et maintenant les décisions des congrès antérieurs.

Brioude, quatrième commission, demande que les femmes soient obligatoirement admises aux bénéfices de la loi de 1894 sur les caisses de retraites, et le maintien des décisions du congrès d'Albi pour la caisse de secours.

Le minimum de salaire est présenté par Choquet, rapporteur de la troisième commission, qui appuie les résolutions votées antérieurement, contenues dans le projet de loi déposé devant le groupe parlementaire par la commission exécutive de la Fédération.

Au sujet du salaire minimum, établi par région et par catégories d'ouvriers, débat, tu entre syndicats patronal et ouvrier, le Congrès accepte un rapport de Choquet invitant les syndicats à faire leur possible pour que les conventions passées entre les compagnies et les ouvriers échoient à la même date pour favoriser un mouvement d'ensemble. Le Congrès accepte le rapport de Mazars, de la troisième commission, maintenant les modifications apportées dans les congrès précédents à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et protestant contre tout projet ayant pour but la restriction des libertés syndicales.

La question de la suppression du travail aux pièces est au maraudeur des primes et de la répartition proportionnelle des prix de fabrication déposée par les ardennais est adoptée.

Tourrel, de la 4^e commission, soumet l'ordre du jour suivant qui fera l'objet d'une loi : « Nul ouvrier ne pourra être renvoyé pour faits de grève, celui-ci ne faisant qu'exercer le droit consacré par la loi avec pénalités contre tout patron y contrevenant. »

Chacune des questions résolues a fait l'objet de discussions courtoises et rapides. Demain viendra la question sur la participation aux bénéfices qui sera très importante, et en même temps rétributions des ouvriers moyens et employeur pour faire aboutir les revendications : grève générale, qui de toutes est la plus importante.

Le bureau, pour demain, est composé de Tourrel, président ; Brioude et Petit, assesseurs.

A. LUQUET.

ENCRES MIETTE SUPERIEURES

POUR le PREMIER MAI

Le bureau de l'Union des Syndicats continue sa besogne d'organisation en vue de la réussite de la manifestation projetée pour le 1^{er} mai.

On a vu hier l'appel lancé par l'organisme central des syndicats de la Seine. Tous les gens de bonne foi ont pu se convaincre, par sa forme pondérée et prudente, combien nos camarades tiennent, en dehors des idées propres à chacun, à donner à la manifestation un caractère absolument pacifique.

Malgré ces déclarations, certains de nos confrères annoncent déjà, avec une joie non dissimulée, que M. Lépine ne tolérera pas aux travailleurs de s'assembler librement place de la Concorde et Esplanade des Invalides.

L'homme qui fut toujours l'ennemi de la classe ouvrière, qui, en plusieurs circonstances, tenta de déconsidérer à l'égard de cette dernière la bonne volonté de M. Combes, sera-t-il encore une fois le maître de Paris.

M. Monis, président du Conseil, à qui l'on prête des intentions conciliatrices et même bienveillantes à l'égard des travailleurs, se laissera-t-il circonvenir comme ses prédécesseurs ? C'est ce que demain nous apprendra.

Mais ce qui ressort déjà des dispositions prises par l'Union des Syndicats, tant par le morcellement de ses cortèges que par les mesures cyclistes ou autres pour éviter toute confusion, tout incident, c'est que si, contrairement à ses habitudes, la police ne se livre à aucune provocation, la journée du 1^{er} mai 1911 doit compter certainement comme une des plus belles manifestations de la classe ouvrière organisée. — P. T.

LA MANIFESTATION DE LUNDI. — LES ITINERAIRES.

L'Union des Syndicats nous communique la circulaire suivante, donnant aux travailleurs les indications nécessaires pour prendre part aux diverses phases de la manifestation :

MANIFESTATION DU 1^{er} MAI

Le matin, à 9 heures précises. Meetings Monstres 3, rue du Château-d'Eau Bourse de Travail, salle Ferrer et salle des Grèves, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Maison des Fédérations, en plein air.

Orateurs : A. Savoie F. Marie, Péricat, Jouhaux, Blod, Dupuy, etc.

Après-midi, à 2 heures, concentration : rive gauche, esplanade des Invalides, Rive droite, place de la Concorde.

A 3 heures, défilation pour être à 4 heures dans les 40 réunions désignées.

Le soir, à 9 heures, meeting contre la guerre.

Les cartes confédérales seront apostillées avec un timbre spécial, dans les salles ci-dessous, le matin de 8 heures à 11 heures, l'après-midi de 2 à 6 heures.

Le soir, le meeting se fera à l'entrée et à la sortie des réunions.

Dans chacune de ces réunions des délégués prendront la parole en faveur des camarades emprisonnés, contre les actes d'arbitraire, contre les tentatives d'intimidation et de corruption, d'autres délégués poseront les revendications ouvrières, contre la vie chère, pour de plus hauts salaires, pour une loi plus courte, pour la semaine anglaise, contre l'escroquerie des retraites.

ITINERAIRES

PLACE DE LA CONCORDE

3^e arr., 49, rue de Bretagne (2 salles) : Rue de Rivoli, boulevard Sébastopol, rue Réaumur.

4^e arr., 10, rue des Jardins-Saint-Paul : Quais des Tuileries, du Louvre, de la Magistère, de Gesvres, des Célestins.

11^e arr., 157, faubourg-Saint-Antoine : Rue de Rivoli, rue Saint-Antoine, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

16^e arr., 24, rue Wilhelm : Quais de la Concorde, Debilly, de Passy, avenue de Versailles.

17^e arr., 67, rue Pouchet : Rue Royale, rue Tronchet, rue du Havre, rue d'Amsterdam, avenue de Clichy.

18^e arr., 7, rue de Trétaine et 33 rue Doudeville, au Comité Intersyndical : Rue Royale, rue Tronchet, rue du Havre, rue de Châteaudun, rue Cadet, rue Rochechouart.

IL FAUT LIMITER LA JOURNÉE DE TRAVAIL !

Il ne faut plus que l'on fasse travailler quinze heures par jour et tous les jours. — Une campagne de la Chambre Syndicale Ouvrière des Cuisiniers. Pourquoi la limitation est possible.

Le haut patronat de l'alimentation n'est pas content et le fait savoir. La Commission du Travail à la Chambre, qui étudie le projet tendant à la limitation de la journée de travail dans les professions commerciales ne semble-t-elle pas à 2 heures, sous la présidence du camarade Evraud, assisté de Gemin et de Baruel. Gahide, au nom de la première commission sur le cumul des pensions de retraites et accidents, fait admettre cette proposition au congrès, par une loi conformément aux arrêtés de la Cour de Cassation.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du camarade Lombard, de la Fédération des mineurs belges, regrettant ne pouvoir prendre part au Congrès, mais faisant des vœux pour sa réussite.

Clergues soumet un rapport au nom de la première commission, chargeant le Conseil national d'établir un projet de loi modifiant celle sur les dégrés mineurs dans les indications fixées par les Congrès.

Deux mandats des syndicats de Saint-Eloy et Allasac sont soumis au Congrès. Le premier seul est accepté.

Gemin, de la première commission, rapporte la question sur l'antimilitarisme et se range à la résolution votée au Congrès de Lens, s'élevant contre le rôle de l'armée dans les grèves et dans les conflits internationaux. Ce rapport est adopté unanimement.

Tourrel, rapporteur de la 4^e commission, propose des modifications à la loi sur les accidents, demandant réparation totale aux ouvriers victimes soit pour incapacité temporaire ou permanente et maintenant les décisions des congrès antérieurs.

Brioude, quatrième commission, demande que les femmes soient obligatoirement admises aux bénéfices de la loi de 1894 sur les caisses de retraites, et le maintien des décisions du congrès d'Albi pour la caisse de secours.

Le minimum de salaire est présenté par Choquet, rapporteur de la troisième commission, qui appuie les résolutions votées antérieurement, contenues dans le projet de loi déposé devant le groupe parlementaire par la commission exécutive de la Fédération.

Au sujet du salaire minimum, établi par région et par catégories d'ouvriers, débat, tu entre syndicats patronal et ouvrier, le Congrès accepte un rapport de Choquet invitant les syndicats à faire leur possible pour que les conventions passées entre les compagnies et les ouvriers échoient à la même date pour favoriser un mouvement d'ensemble. Le Congrès accepte le rapport de Mazars, de la troisième commission, maintenant les modifications apportées dans les congrès précédents à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et protestant contre tout projet ayant pour but la restriction des libertés syndicales.

La question de la suppression du travail aux pièces est au maraudeur des primes et de la répartition proportionnelle des prix de fabrication déposée par les ardennais est adoptée.

Tourrel, de la 4^e commission, soumet l'ordre du jour suivant qui fera l'objet d'une loi : « Nul ouvrier ne pourra être renvoyé pour faits de grève, celui-ci ne faisant qu'exercer le droit consacré par la loi avec pénalités contre tout patron y contrevenant. »

Chacune des questions résolues a fait l'objet de discussions courtoises et rapides. Demain viendra la question sur la participation aux bénéfices qui sera très importante, et en même temps rétributions des ouvriers moyens et employeur pour faire aboutir les revendications : grève générale, qui de toutes est la plus importante.

Le bureau, pour demain, est composé de Tourrel, président ; Brioude et Petit, assesseurs.

A. LUQUET.

L'AVEVENTURE MAROCAIN LE JEU DES Mauvaises Nouvelles

De nouveau, les informations venues de Tanger nous apportent la note pessimiste. On nous apprend que la « mehabla » du commandant Brémont, qui opérait dans la région d'El Ksar, et s'efforçait de joindre M. Boisset, a dû renoncer à son offensive contre Cherarda, et aurait repris la route de Fez.

Ainsi les tribus qu'ils maintinait pourraient se joindre aux assiégeants de Fez et renforcer leur action.

D'autre part, les nouvelles que le caid Mac Lean transmettait hier au Daily Mail ne représentaient pas la situation sous un jour plus favorable.

Les tribus restées fidèles à Moulay-Hafid se joindraient aux rebelles, la révolte se répandrait dans le nord, toutes les routes conduisant à la mer seraient coupées. Fez serait plus que jamais cerné par les rebelles.

Le refus du Glaoui de destituer El Bagdad est qualifié dans un autre télégramme de « acte de folie qui pourrait avoir des conséquences désastreuses » en poussant à la révolte la tribu des Ouled-Jemna qui dominent la route de Cherarda, et, par suite, la marche éventuelle des Européens vers la côte.

Q'iy a-t-il de vrai dans tout ce bréviaire de nouvelles pessimistes ? Il est très difficile de le dire, tant elles semblent se rattacher à la campagne alarmiste systématique poursuivie depuis des années par ceux qui ont intérêt à brouiller le plus possible les cartes.

Mais il n'est pas douteux que l'appui apporté avec tant d'ostentation à Moulay-Hafid par ces « Roumis » détestés, qui ne prennent même plus la peine de cacher leurs projets de conquête du Maroc, ne soit de nature à rendre sa situation absolument impossible dans son « Empire ». — J. L.

LES OPERATIONS

La colonne Brulard

D'après un télégramme de l'agence Fourrier (Casablanca, 25 avril), la colonne volante qui marche vers Fez par Rabat est placée sous les ordres du colonel Brulard. Elle comprend trois bataillons, un escadron, deux batteries montées. Deux sections d'artillerie de montagne et probablement des mitrailleuses accompagneront l'infanterie.

La même dépêche parle du départ pour Rabat, à la tête d'une harka, d'Omrani, khalfia du sultan à Tanger. Pourrait les derniers télégrammes de Casablanca ne permettent pas de penser que la harka demandée par Moulay Hafid a été si rapidement constituée.

Dans le Gharb

L'agitation continue dans le Gharb malgré les efforts du caid Cherkaoui. Les tribus sont travaillées par l'agitateur Ben-Sghir ; déjà trois cents cavaliers de Beni-Hassen ont traversé le Sebou et ont tout préparé pour proclamer la révolte, le 26, à Souk El Arba et à Sidi Aissa.

Une intervention des troupes d'El Ksar pourra seule retarder la rébellion qui, si elle éclate, compromettrait le ravitaillement de la colonne Brémont et couperait totalement Fez de Tanger.

Le chef d'Ouezzan, Moulay-All, est parti de Tanger pour le Gharb afin d'essayer d'y ramener le calme.

LES ENVOIS DE RENFORTS

En Tunisie

Les troupes de Tunisie désignées pour le Maroc partiront vendredi ou samedi matin par mer. On dit que ces troupes seront passées demain matin en revue, en tenue de campagne, par M. Fallières, avant son départ pour l'Ouest tunisien.

A Toulon

Les quatre nouvelles sections de mitrailleuses à envoyer au Maroc seront fournies deux par le 22^e colonial et deux par le 24^e colonial.

Les chefs de bataillon Lesol, Bastian et Mertilly, du 4^e colonial (Toulon), ont reçu l'ordre ce matin de partir pour Casablanca.

A Perpignan

Les deux sections de mitrailleuses du 24^e colonial sont prêtes à partir pour Marseille, où elles s'embarqueront pour le Maroc. Le lieutenant Reaumont commandera une de ces sections. L'autre sera sous les ordres du lieutenant Argence.

On a demandé au 24^e colonial la liste des musiciens disponibles, ce qui semble indiquer qu'avec les bataillons de marche partis ou à partir, on compte former des régiments de marche avec fanfare.

L'AFFAIRE MAIMON

Le Million de M. André Tardieu

L'Intransigeant a publié hier soir la note suivante :

On parle fort peu de l'affaire Maimon. Il semble que la tendance générale soit pour l'oubli. Maimon serait plus connu que ce qu'on en dit. C'est un simple comparse, et son affaire deviendrait des plus banales.

On aurait tort. Il faut lire dans le Rappel une intéressante suite de documents qui établissent l'importance du rôle de Maimon, la netteté des accords qu'il avait passés avec M. André Tardieu, l'intérêt des négociations entreprises par ces deux personnages, et comment le gouvernement et la finance anglaise, à la demande de M. Tardieu, ont consenti à ce que M. Tardieu, et non M. Maimon, fut nommé ministre français, et ses négociations avec la Turquie.

Il est vrai que M. Tardieu attendait du succès de ces négociations un million de commission. Et ce courage valait bien quelques intrusions.

Le Temps nous dira-t-ils sans polémiques « aussi naïves qu'insolentes » quel rôle a joué l'un de ses plus éminents rédacteurs en cette affaire ? Et M. Hébrard finira-t-il par descendre à nos renseignements sur sa visite sensationnelle au procureur de la République ?

L'autorité bourgeoise et la vertu ostentatoire du Temps ont été soumises à de bien rudes épreuves.

Et les déclarations de M. André Tardieu sur les antipathies, les désorganisations, les sabotages auraient vraiment belle allure à être relues entre deux études sur la ligne Omsk-Bagdad.

En vente à la Librairie de l'Humanité, 14, rue du Croissant ;

LE GUIDE DU SALAIRE

devant le Conseil des Prud'hommes

l'écritaire, 6 fr. 25, franco 6 fr. 30.

La réforme électorale de Paris

Une délegation de conseillers municipaux chez le président du conseil

M. Monis, président du conseil, a reçu, hier soir, une délegation des groupes de gauche du Conseil municipal de Paris, composée des citoyens Landrin, Dherbecourt et Deslandres et de MM. Fleuret et Desvaux.

Les délégués ont entretenu le président du conseil du projet ayant pour objet de substituer, pour les élections municipales de Paris, le scrutin de liste par arrondissement au mode de scrutin actuellement en vigueur.

Le président du conseil a déclaré que personnellement il n'était pas hostile à la réforme, mais que le gouvernement n'en ayant pas encore délibéré, il ne pouvait actuellement prendre aucun engagement.

Drame du Désespoir et du Dévouement

Hier après-midi, comme il passait quai de Conti, M. Ulysse Taurine, âgé de 30 ans, employé d'administration des Beaux-Arts, aperçut une jeune femme qui se précipitait dans le fleuve.

Il se jeta à l'eau aussitôt, joignant la désespérée, la saisit. Il allait la ramener à la berge, quand elle lui fit d'abord lâcher prise en se débattant.

Mais, l'instinct de la conservation reprenant le dessus, la jeune femme se cramponna aussitôt à nouveau à son sauveur. Celui-ci, soudain, bilit et les deux corps disparurent sous les flots.

Un gardien du poste de secours plongea. Il ramena bientôt la femme, pendant qu'un de ses collègues repêchait M. Taurine.

Mais l'un avait déjà cessé de vivre et l'autre ne tardait pas à s'y joindre.

Le corps de la désespérée fut sauvé par un pêcheur qui ramena à son domicile, 145, rue de Seine.

Il faut renoncer à peindre le dés